CSDINGENIEURS
INGÉNIEUX PAR NATURE

Projet de parc éolien à Vielsalm

Demandeur du permis : Luminus, Renner & Courant d'air

Complément d'étude d'incidences sur l'environnement

BEL011037.02
Namur, le 26/03/2026

CSD Ingénieurs Conseils SA
Avenue Prince de Liège, 72
5100 Namur (Jambes)
t +32.81.43.40.76
e namur@csdingenieurs.be
www.csdingenieurs.be

ISO 9001 ISO 14001 L&M-Abs-24

Résumé non technique

Le présent complément d'étude d'incidences concerne un projet de parc éolien de cinq éoliennes situé en zone forestière à Vielsalm, introduit dans le cadre d'un recours suite au refus du permis en janvier 2026. Il vise à améliorer l'évaluation environnementale initiale et à corriger certaines imprécisions.

Le document précise d'abord la notion de massif forestier, définie ici sur base de critères de continuité écologique, d'homogénéité et d'échelle paysagère. Le massif concerné couvre environ 48 km², dont 7 % sont directement influencés par le projet.

Une analyse complémentaire des incidences sur les chauves-souris montre que les principaux gîtes d'hibernation situés à 4 km respectent les distances de précaution recommandées (≥1 km). Aucun impact significatif n'est attendu sur ces sites.

Le complément introduit ensuite une révision des mesures de compensation, avec un renforcement de leur efficacité écologique via leur relocalisation à proximité du site (continuité écologique fonctionnelle – CEF). Ces mesures comprennent notamment la création de lisières étagées (2,2 km), d'une zone de chasse pour la Cigogne noire, d'îlots de vieillissement (≈5 ha), de gîtes à chauves-souris et la conversion de peuplements résineux en feuillus. Leur mise en place sera favorable au développement des individus localement impactés dans la région. L'impact à l'échelle régionale est considéré comme mineur. En l'état actuel des connaissances, l'auteur d'étude considère qu'après mesures, l'état de conservation des populations locales concernées ne subira pas d'impact significatif.

Des corrections sont également apportées à l'évaluation des impacts sur l'avifaune. Les incidences initialement jugées fortes pour la Buse variable et le Milan royal sont requalifiées comme faibles après mise en place de mesures d'atténuation, notamment un système d'arrêt intelligent des éoliennes. À l'échelle régionale, les impacts restent jugés mineurs et non significatifs pour le réseau Natura 2000.

Enfin, une correction technique précise que seules trois éoliennes (et non l'ensemble du parc) devront être équipées d'un module de gestion de l'ombrage (« shadow module »).

CSDINGENIEURS

Impressum

Namur, le 26 mars 2026

Johan GOUBAU (Chef de projet senior)

Jean-Christophe GENIS (Co-référent)

CSD Ingénieurs Conseils SA